

RENTÉE 2021

S'ÉQUIPER D'UN ORDINATEUR PORTABLE AU LYCÉE

À la rentrée 2021, conformément aux informations contenues dans le contrat de services éducatifs et dans la liste des fournitures scolaires, il est nécessaire que chaque élève de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale dispose d'un ordinateur portable personnel. Le Collège met, par ailleurs, à disposition des lycéens, lorsqu'ils sont au Collège un réseau Wifi qui leur est dédié. À vocation pédagogique, il leur permet de connecter leurs appareils personnels aux infrastructures sans fil du Collège.



De quel appareil se doter ?

Il n'existe pas d'appareil idéal, chaque produit offre des avantages et présente des inconvénients qui varient d'un fabricant, d'un modèle et d'une génération de produit à l'autre. Le Collège ne recommande pas de modèle précisément, mais vous demande de vous équiper d'un **ordinateur portable** à votre convenance : sont proposées ci-dessous des spécifications vous permettant de choisir l'appareil qui vous convient le mieux en termes de fonctionnalité, de performance, d'ergonomie et de coût.

L'achat d'un appareil neuf n'est pas essentiel.

Dans le cas où un achat soit requis, voici quelques recommandations :

- **Format impératif: Ordinateur portable.**
- Privilégier un environnement qui vous permet d'utiliser efficacement la suite Microsoft Office.
- Système d'exploitation (au moins) : Windows 10, Mac OS Catalina, ou équivalent
- Une caméra embarquée est nécessaire pour l'utilisation de la Visioconférence.
- Espace disque: Minimale 256 Go, (privilégier les disques de type SSD, pour un démarrage plus rapide)
- 8 Go RAM ou plus
- Puissance de microprocesseur : Intel i5 et +

Windows 10 est le système d'exploitation standardisé et déployé à l'échelle du Collège Stanislas pour le personnel enseignant et les étudiants. Il est utilisé pour les postes dans tous les laboratoires d'enseignement nécessitant un support informatique et dans les appareils accessibles à partir de chariots.

NOTE : Pour des raisons de compatibilité avec les outils pédagogiques utilisés au Collège, nous émettons une réserve sur l'achat du ChromeBook pour un nouvel appareil;

- Le Chromebook nécessite l'usage d'un compte Gmail.
- Bien qu'il soit possible d'installer des applications aux fonctionnalités restreintes (*Dépendamment de la génération et de la capacité de l'appareils à se connecter au Google Play Store*), il n'est pas possible d'installer les versions de bureau Windows ou Mac de Microsoft 365 ou Office 2016-19 sur un Chromebook.
- Actuellement, la version Android de OneDrive n'est pas prise en charge sur un Chromebook.
- Certains appareils Chromebook ne prennent pas en charge les applications mobiles Office.

- Conçu pour travailler en ligne, ce type d'appareil dispose généralement de peu d'espace mémoire et d'espace disque.
- Le microprocesseur est généralement de faible puissance sur ce type d'appareil.

Autonomie de la pile

L'architecture du bâtiment et ses infrastructures électriques limitent la capacité de branchement pour les appareils. Nous vous suggérons de préconiser un appareil avec une autonomie éprouvée.

En aucun cas un élève n'est autorisé à brancher physiquement son appareil à une prise électrique occupée par un appareil existant du Collège.

Protection de l'appareil

Un étui protecteur est fortement recommandé.

Mot de passe pour accéder à l'appareil

Pour assurer la sécurité de vos données personnelles, nous vous recommandons fortement de protéger l'accès à votre appareil par mot de passe.

Antivirus

Nous vous suggérons l'achat d'un antivirus reconnu. Certains produits gratuits sont incomplets et ne vous offrent pas le niveau de sécurité auquel vous souhaiteriez.

Puis-je installer la suite Microsoft Office sur mon appareil ?

Non seulement vous pouvez, mais nous vous encourageons à le faire ! Sans frais pour les étudiants du Collège Stanislas, l'installation est simple et s'effectue via Office 365 (Dans Office 365 -> Mon compte -> Installer Office).

Avantages

L'installation locale de Microsoft Office, vous permet :

- De travailler hors ligne lorsque le réseau n'est pas disponible.
- D'accéder à des fonctions avancées de la suite Office 365 qui ne sont pas accessibles en ligne.

Logiciels supplémentaires

Dans le cadre de vos apprentissages sur les niveaux lycée, il ne vous est pas demandé d'acheter des logiciels supplémentaires spécifiques autres que ceux mis à votre disposition par le Collège.

Entretien de l'appareil

L'appareil étant la propriété de l'élève, il vous appartient de l'entretenir, d'effectuer régulièrement les mises à jour nécessaires à son bon fonctionnement : Pilotes, système d'exploitation, logiciels, antivirus, etc.

Puis-je apporter mon appareil aux TIC pour dépannage ou réparation ?

Pour différentes raisons, le département des technologies de l'information (TIC) du Collège n'intervient que sur les appareils qui sont la propriété du Collège. Par contre, si vous éprouvez des difficultés de connexion au réseau, ou que vous nécessitez des conseils judicieux, il nous fera plaisir de vous aider.

Puis-je bénéficier de la mise à disposition d'un ordinateur portable par le Collège ?

Si l'élève dispose d'un plan d'intervention (PAI, PAP, ...) validé et conforme, il est lui est possible de demander à ce que l'établissement mette à sa disposition un ordinateur portable, équipé des logiciels spécifiques nécessités par son plan d'intervention. Cette mise à disposition est annuelle et fait l'objet :

- De la signature d'une convention entre l'élève, ses responsables légaux et le Collège ;
- De règles spécifiques concernant l'entretien de l'appareil, celui-ci restant la propriété du Collège ;
- D'une facturation d'un montant de 200 \$ annuels selon des principes spécifiés dans la convention.

Si un élève souhaite bénéficier de cette mise à disposition, il lui est nécessaire de s'adresser au service d'adaptation scolaire en écrivant à judith.ciosi@stanislas.qc.ca .